

TITRE DU PROJET :

Appui à la mise en œuvre d'activités agro-forestières

THÉMATIQUES :

- Créer les fondements d'un développement villageois durable
- Générer des revenus complémentaires aux populations
- Faciliter l'installation de jeunes cultivateurs et l'organisation des activités féminines

● DESCRIPTION DU PROJET

OBJECTIFS DU PROJET

◆ Finalité générale :

Il s'agit par une démarche originale élaborée suite à la présence depuis plusieurs années d'une structure de coopération cofinancée à la fois par le Conseil régional de Champagne Ardenne et le Ministère des Affaires Etrangères dans le cadre des Contrat de Plan antérieurs, de générer une démarche dynamique visant à mettre en place les conditions d'un développement durable au niveau des structures villageoises.

En effet les actions conduites par le passé ont certes produit certains effets positifs mais il apparaît dorénavant qu'il faut mieux cibler les domaines qui pourraient constituer les bases d'un développement rural endogène susceptible de stabiliser les populations et accueillir par des activités agricoles et écologiques mieux ciblées des jeunes pour la plupart diplômés mais sans véritable perspectives de stabilisation.

A cet égard une collaboration étroite sera développée avec les autorités administratives, d'une part, et les autorités villageoises, d'autre part.

Des références en région française notamment en matière de diversification des productions locales et d'aménagement du territoire pourraient également fournir des modèles méthodologiques.

◆ Objectifs spécifiques pour chacune des actions envisagées

Les activités envisagées concernent le soutien méthodologique à la mise en place des bases d'un développement durable au niveau des structures villageoises compte tenu des expériences passées :

- 1 - faciliter l'organisation de la production et surtout de l'organisation commerciale pour les produits traditionnels afin d'améliorer le revenu de base des cultivateurs (groupements gérant des mini unités de stockage collectifs....)
- 2 – en s'appuyant sur les structures éducatives de brousse et en accord avec les autorités coutumières villageoises et administratives initier les écoliers à la reforestation et la gestion de mini vergers.
- 3 – initier des activités périphériques en se basant en particulier sur des groupements féminins

(transformation de certains produits agricoles pour les marchés locaux voire export, petit artisanat traditionnel....)

◆ Innovation :

L'aspect innovant d'un tel projet pluriannuel est que sur la région de Sokodé, région déjà bien connue au travers des actions conduites depuis plusieurs années par l'Institut Régional de Coopération et de Développement (IRCOD) financé par le Conseil régional se mette en place une démarche dynamique visant à jeter les bases d'une stratégie originale.

En effet il paraît primordial de sensibiliser et impliquer les écoliers à la préservation des richesses naturelles et en particulier de la reforestation suite à des exploitations anarchiques ou des coupes spéculatives d'essences nobles.

Par ailleurs des jeunes diplômés de l'enseignement désirent s'installer et il convient d'y être attentif ne serait ce que pour couper court aux vellétés d'immigration.

Enfin des activités traditionnelles peuvent générer des compléments de revenus notamment pour les femmes dans la mesure où un minimum d'organisation se met en place.

ACTIONS ENVISAGÉES

◆ Fil rouge du projet et articulations des actions entre elles

L'objectif à terme est en mobilisant à la fois les éducateurs, les autorités traditionnelles et administratives ainsi que les femmes qui constituent souvent dans les sociétés africaines des éléments de progrès incontestables de mettre en perspective une appropriation collective d'un mode de développement durable. Cette dynamique doit à partir de moyens financiers relativement modestes structurer des filières économiques proches du terrain et soucieuses de procurer à l'avenir des ressources collectives comme l'exploitation forestière de zones replantées et protégées pouvant en outre maintenir les richesses naturelles (flore et faune, nature des sols...) actuellement menacées.

◆ Synergie et complémentarité de ces actions avec d'autres projets :

Toutes les pistes de coopération avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux seront, bien entendu, recherchées mais les cofinancements seront surtout sollicités pour étendre l'expérimentation mise en place par la coopération avec la Région Champagne Ardenne.

Toutefois des complémentarités peuvent déjà être envisagées avec des associations d'autres régions françaises agissant dans la région de Sokodé. Par ailleurs le Conseil régional de Champagne Ardenne peut également apporter son appui financier à des initiatives locales et le

réseau régional Réciproc peut de plus constituer une plateforme d'échanges et de recherches de compétences.

♦ Description de chacune des actions :

Action 1 : organisation des producteurs agricoles et installation de jeunes agriculteurs

- Description sommaire

* - **Année 1** : en accord avec les différentes autorités sélection de quelques villages susceptibles d'être ultérieurement des références, repérages des éléments dynamiques capables d'être des leaders et au second semestre mise en place des structures associatives ainsi que de leurs organes de gestion. Recherche de terres pour jeunes candidats cultivateurs diplômés et regroupement des installés.

* - **Année 2** : approfondissement des formations initiales sommaires des gérants (gestion des stocks, planification des approvisionnements, recherche de marchés, relations avec organismes de crédit...) Encadrement et suivi des jeunes, recherche de facilités de trésorerie et avances aux cultures...

* - **Année 3** : renforcement des structures et extension des activités en privilégiant l'intégration des jeunes installés dans les organes de gestion et de promotion des produits afin d'optimiser les marges. Bilan de l'action et dissémination des aspects positifs par des campagnes de vulgarisation.

- Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de structures villageoises mises en place
- Nombre de responsables gestionnaires impliqués et formés
- Nombre d'adhérents aux groupements
- Nombre de jeunes agriculteurs installés

Action 2 : création de pépinières, reforestation et plantation de minivergers familiaux

- Description sommaire

* - **Année 1** : le premier semestre sera consacré aux multiples prises de contact avec les différentes autorités et services administratifs notamment ceux en charge de la gestion du foncier, de l'agriculture et des forêts afin de repérer des terrains libres destinés à devenir des pépinières villageoises proches des écoles et ceux destinés à la reforestation ou aux plantations fruitières. Dès le second semestre des terrains seront préparés pour recevoir les premiers plants et structures de semis.

* - **Année 2** : sensibilisation des écoliers à la gestion durable des ressources arborées en particulier du teck qui constituera pour eux une future source de revenu pour la collectivité, protection des zones boisées face aux feux de brousse et à la surexploitation pour le chauffage.

Elaboration de documents pédagogiques et de vulgarisation.

Installation des premières pépinières et réalisation de quelques plantations démonstratives avec les écoliers chargés ensuite de leur entretien.

Vulgarisation en Champagne Ardenne de l'expérience et recherche de parrainage notamment avec les établissements d'enseignement agricole de la région.

* - **Année 3** : extension des plantations fruitières familiales ou de case ainsi que développement en liaison avec les services techniques concernés des pépinières et des plantations.

Dissémination des premiers résultats et organisation de l'entretien des plantations ainsi que de leur protection. Les essences forestières semi précieuses et les arbres fruitiers pour facilement se commercialiser ou remarquables sur le plan alimentaire voire aromatique seront privilégiées.

- Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre d'écoles impliquées
- Nombre de pépinières installées
- Documents élaborés et diffusés
- Surfaces plantées

Action 3 : Développement et structuration des activités féminines

- Description sommaire

* - **Année 1** : en s'appuyant sur les quelques groupes déjà existants il conviendra de renforcer leur organisation et de former des gestionnaires qui pourront éventuellement mettre en place des opérations de micro crédits.

* - **Année 2** : l'accent sera mis sur l'appui à la petite transformation des produits agricoles notamment des fruits afin de générer des courants commerciaux certes modestes mais déterminants pour améliorer les maigres revenus des familles en particulier lorsque les femmes seules en assument la charge.

* - **Année 3** : L'aide à la création de petits ateliers de transformation peut se faire en liaison avec des associations de Champagne Ardenne. La démarche intégrera des exigences de qualité et de préservation de l'identité de produits remarquables afin de pouvoir ainsi mieux soutenir des opérations de commercialisation et de promotion.

- Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de groupements féminins et nombre d'adhérentes.
- Nombre de structures de transformation installées et volumes traités.

RÉSULTATS ATTENDUS

Action 1 : organisation des producteurs agricoles et installation de jeunes agriculteurs

- au plan qualitatif

Meilleure organisation des flux commerciaux au sein de structures gérées collectivement ce qui doit conduire à une amélioration notable des revenus par exemple en évitant de trop grandes variations de prix entre la période des récoltes et la période de soudure.

La diffusion de bonnes pratiques peut se faire au travers des groupements qui ont aussi vocation à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs notamment ceux ayant fréquenté des établissements de formation et qui sont donc aussi susceptibles de diffuser du progrès technique.

- au plan quantitatif

L'objectif est de créer au moins 10 structures villageoises regroupée en une sorte de fédération permettant des échanges de savoir faire et de constituer une entité reconnue par les pouvoirs locaux.

La formation d'une centaine de gestionnaires et de leaders paraît un objectif raisonnable ainsi que l'installation d'au moins 50 jeunes agriculteurs.

- impact attendu en fin de projet

A la fin du projet on devrait constater une amélioration de la gestion des récoltes et la diffusion de pratiques non polluantes permettant d'accroître les rendements. Par ailleurs il conviendra d'évaluer l'ampleur de l'amélioration des revenus des familles ou de l'acquisition en commun de certains moyens de production. L'indicateur le plus pertinent pourrait être l'achat de biens domestiques et l'amélioration de la fréquentation scolaire.

Action 2 : création de pépinières, reforestation et plantation de minivergers familiaux

- au plan qualitatif

La sensibilisation des enfants et l'implantation à proximité des écoles de pépinières et de parcelles pédagogiques doit contribuer à réduire la dégradation des ressources naturelles notamment forestières.

On devrait noter des modifications dans le comportement des villageois vis-à-vis des ressources boisées et l'abandon progressif de certaines méthodes de culture qui dégradent les sols et les couverts végétaux vitaux pour la faune sauvage.

- au plan quantitatif

Raisonnablement au moins 10 écoles ou groupes scolaires seront concernés et ils pourraient donc gérer et développer une vingtaine de pépinières pédagogiques et de production. Avec l'aide des services techniques et des compétences en Champagne Ardenne une dizaine de documents illustrés de vulgarisation seront conçus, édités et diffusés. Quant aux surfaces réhabilitées et replantées pour que le projet soit significatif elles devraient couvrir 4 à 500 hectares. Concernant les mini vergers plantés, outre ceux à vocation pédagogique implantés au plus près des écoles, il conviendrait de se fixer l'objectif d'une centaine pouvant aller de quelques arbres de case à des parcelles significatives.

- *impact attendu en fin de projet*

Diminution de la surexploitation forestière (bois de chauffage, coupes précoces,...) et réappropriation par les villageois au travers des enfants des principes fondamentaux de la gestion durable des ressources naturelles.

Amélioration de la conduite des parcelles boisées, replantées et des mini vergers familiaux sources de revenus complémentaires annuels ou à terme.

Action 3 : développement et structuration des activités féminines

- *au plan qualitatif*

La gestion des groupements féminins existants ou nouveaux à créer doit être nettement améliorée notamment pour ce qui concerne la trésorerie et les capacités éventuelles de micro crédits. La démarche qualité pour les produits transformés ou issus de l'artisanat doit permettre d'apprécier la motivation des femmes regroupées.

- *au plan quantitatif*

L'objectif minimum est de susciter la création d'une dizaine de groupements en faisant en sorte que les plus performants viennent en appui pour la mise en place des nouveaux.

Raisonnablement au moins 300 femmes donc presque autant de familles devraient être concernées par cette action.

Par ailleurs avec l'appui d'associations françaises et plus particulièrement de Champagne Ardenne 5 à 10 petites unités de transformation de produits pourraient voir le jour (jus de fruits, autres produits pouvant se conserver...)

- *impact attendu en fin de projet*

L'impact le plus significatif sera constaté au niveau de l'amélioration du niveau de vie des familles (achats de petits équipements domestiques,...) et surtout de l'amélioration des conditions de vie des enfants.

CALENDRIER ET CHRONOGRAMME DU PROJET

ACTION 1 : organisation des producteurs agricoles et installation de jeunes agriculteurs

ANNEES	ACTIVITES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
--------	-----------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

1	Repérage des villages de référence et sélection des leaders													
	Mise en place de structures associatives													
	Recherche de terres pour de jeunes cultivateurs													
	Premières installations													
2	Approfondissement de la formation des gérants													
	Appui aux jeunes installés													
3	Renforcement des structures et extension des activités													
	Promotion des produits													
	Bilan et dissémination													

ACTION 2 : création de pépinières, reforestation et plantation de minivergers familiaux

ANNEES	ACTIVITES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Prises de contacts et repérage de terrains												
	Préparation des futures pépinières												
2	Sensibilisation des enseignants et écoliers												
	Elaboration de documents												
	Création de pépinières et premières plantations												
	Recherche de parrainages												
3	Extension des plantations y compris préparation des sols												
	Dissémination des résultats (visites de terrains...)												

ACTION 3 : développement et structuration des activités féminines

ANNEES	ACTIVITES	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Renforcement des groupements féminins												
	Amélioration de la formation des gestionnaires												
2	Appui à la petite transformation et recherche de débouchés												
3	Nouveaux ateliers												
	Promotion des produits												

BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Action 1 :

Les bénéficiaires principaux seront les cultivateurs et leurs familles ainsi que les jeunes diplômés de l'enseignement agricole qui par le fait pourront mieux s'installer et s'intégrer dans les activités de productions.

Par extension l'accroissement même modeste des revenus aura des retombées sur l'économie villageoise.

Action 2 :

Les enseignants dans le cadre d'une telle initiative verront leur autorité renforcée et les enfants seront sensibilisés pendant leur scolarité à l'impérieuse nécessité de préserver les ressources naturelles notamment lorsqu'elles peuvent procurer des compléments de revenus. Le lien entre l'homme, la terre des ancêtres et la nature sera ainsi retissé car la société africaine a un peu perdu cette notion.

Par ailleurs les autorités se porteront garantes de la démarche et retrouveront par ce biais un certain crédit.

Action 3 :

Les femmes africaines qui occupent un rôle central dans la société verront leur autorité renforcée du fait qu'elles pourront générer des compléments de revenus souvent vitaux pour le maintien de la cohésion familiale. Ainsi pourront elles améliorer un peu le confort familial et surtout mieux faire face aux charges financières liées à la scolarisation des enfants dont elles assument généralement seules la charge.

La dynamique engendrée par l'instauration de caisses de micro crédits endogènes devrait également s'étendre et être totalement entre les mains des groupements féminins qui par expérience sont beaucoup plus rigoureux dans leur gestion. En fin de projet les activités devraient être autonomes sur le plan financier.

COMMUNICATION SUR LE PROJET

Dans la région de Sokodé qui est bien connue des permanents de l'antenne IRCOD des actions de communication seront effectuées vers d'autres villages notamment à partir de la première année et cela afin de faire connaître la démarche entreprise auprès des villages sélectionnés. Ces campagnes sous forme de réunions villageoises permettront d'apporter des témoignages pouvant susciter de l'intérêt et ensuite, éventuellement, déboucher sur une adhésion à une démarche similaire à celle initiée par le projet.

L'expérience mise en place sera également portée à la connaissance des autorités régionales et nationales ainsi qu'en champagne Ardenne voire même au-delà (reportages, visites, sensibilisation des associations ...).

Plus concrètement des dépliants ou fiches illustrées seront largement distribuées pour attirer l'attention sur les pratiques culturelles dégradantes ou de déforestation intempestive.

L'exemple des enfants gérant de petites pépinières « d'école » et participant effectivement à des plantations sera médiatisé et vulgarisé largement en français ou langue vernaculaire.

En outre des actions particulières feront l'objet d'une diffusion ciblée en direction des écoliers mais surtout des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole de champagne Ardenne.

On peut aussi imaginer d'initier et encourager l'organisation de collectes afin que de jeunes français parrainent la plantation d'un arbre puisqu'en fait il s'agit en définitive de préserver aussi la planète.

VIABILITE DU PROJET

Les atouts majeurs d'un tel projet résident essentiellement dans le fait que l'équipe de l'IRCOD de Sokodé est très bien intégrée dans le tissu local où ses relais sont fiables et nombreux. En outre les compétences des intervenants sont connues et appréciées. L'antenne possède des locaux et des moyens logistiques acquis par le passé grâce aux dotations financières allouées dans le cadre des différents Contrats de Plan Etat-Région. Le pilotage pourra se faire aisément à partir de Champagne Ardenne qui pourra en outre s'appuyer sur un réseau d'associations qui agissent déjà en Afrique. C'est donc un gage de continuité et de complémentarité.

Les charges induites par le projet concernent surtout l'appel à des experts du développement durable en milieu rural africain. En tant que de besoin ces charges seront imputées sur le budget de la collectivité maître d'ouvrage.

Les capacités d'autofinancement sont certes extrêmement modestes mais constitueront néanmoins

une des exigences du projet si l'on veut qu'à terme il y ait appropriation intégrale. Toutefois dès la seconde année il y a tout lieu de penser que quelques ventes (plants par exemple) ou des cotisations volontaires pourront alimenter de un mini fonds d'investissement autogéré.

Au bout de la troisième année les acteurs devraient pouvoir s'approprier complètement la démarche. Le bilan tant qualitatif que financier qui sera établi permettra de rectifier d'éventuelles erreurs qu'il s'agisse de la capacité à résoudre des questions relatives à la société villageoise, à gérer les structures collectives ou à générer des marges financières. Au-delà de cette échéance le relai en particulier pour le pilotage voire la dissémination pourra être pris par des associations françaises.

LES PARTENAIRES EN FRANCE ET A L'ETRANGER (*)

- **Collectivités territoriales françaises, Maîtres d'ouvrage :**

La Région Champagne Ardenne déléguera par convention à l'IRCOD la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités. Toutefois dans la région togolaise concernée pourront également intervenir d'autres collectivités françaises et des associations dont celles localisées en Champagne Ardenne peuvent bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de la politique de soutien à la solidarité internationale initiée par la collectivité.

Au travers de l'antenne togolaise de l'IRCOD toutes les initiatives de mutualisation seront encouragées et coordonnées

- **Collectivité territoriale partenaire (*) :**

La collectivité territoriale partenaire compte tenu de l'organisation actuelle du Togo sera la Préfecture de Sokodé.

- **Maître d'œuvre local du projet :**

Dans la mesure de leurs faibles moyens la Préfecture de la région togolaise ainsi que les autres échelons territoriaux apporteront un soutien essentiellement sous forme matérielle (locaux pour réunions, transport de personnes...).

- **Autres structures concernées**

Eventuellement les ONG françaises présentes dans cette région ainsi que les organisations internationales qui poursuivent globalement les mêmes objectifs.

INSTRUMENT D'ÉVALUATION ENVISAGÉ POUR L'ACTION PROPOSÉE

L'évaluation et le suivi du projet se feront au sein même de l'IRCOD pour un premier niveau. Concomitamment la Commission spécialisée du Conseil régional sera informée du déroulement des opérations et donnera un avis. Mais le suivi et les évaluations intermédiaires par semestre ainsi que les évaluations finales des activités seront opérés par un comité paritaire restreint placé sous l'autorité du Préfet de région (SGAR), d'une part, et des représentants du Président du Conseil régional, d'autre part.